



CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT

Séance du 03 décembre 2024

Le mardi 03 décembre 2024, à 19 h, sous la présidence de Madame Carine PETIT, Maire du 14^e arrondissement, les membres du Conseil du 14^e arrondissement de Paris se sont réunis à la Mairie en salle des mariages sur convocation adressée à chacun des conseillers ainsi que l'ordre du jour par voie dématérialisée (O.D.S), 27 novembre 2024.

Publication des convocations et de l'ordre du jour ont été faites à la même date sur le panneau de la Mairie du 14^e arrondissement prévu à cet effet.

Secrétaire de séance : M. Amine BOUABBAS

Membres présents :

M. Jean-François ALEXANDRE, M. Didier ANTONELLI, Mme Agnès BERTRAND, M. Amine BOUABBAS, Mme Julie CABOT, Mme Catherine CHEVALIER, Mme Stéphanie CLAUX, M. Elliot DE FARAMOND, Mme Marie-Louise DUHALDE, M. Guillaume DURAND, Mme Anissa GHAIKI, M. Zoubir GHANEM, M. Valentin GUENANEN, M. Thierry LE DEZ, M. Florentin LETISSIER, M. Jérôme MARCHAND, Mme Sinda MATMATI, Mme Hélène MERMBERG, Mme Sidonie PARISOT, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Melody TONOLLI, M. Patrick VIRY.

Excusés ayant donné pouvoir pour les votes :

Mme Célia BLAUDEL durant toute la séance,
Mme Marie-Claire CARRERE-GEE durant toute la séance,
M. Florentin LETISSIER jusqu'au projet de délibération 2024 DEVE 102,
Mme Mélody TONOLLI jusqu'au V14 2024 27,
M. Cédric VILLANI durant toute la séance.

Dont les mandataires sont respectivement :

M. Thierry LE DEZ,
M. Patrick VIRY,
M. Jérôme MARCHAND,
Mme Julie CABOT,
Mme Carine PETIT.

Excusés n'ayant pas donné pouvoir :

M. Eric AZIERE durant toute la séance,
M. Maxime COCHARD durant toute la séance,
M. Pierre RABADAN durant toute la séance.



CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT
Séance du 03 décembre 2024

Ordre du Jour séance du Conseil d'arrondissement du 03 décembre 2024

14 2024 16 Adoption du procès-verbal des délibérations de la séance du Conseil d'Arrondissement du 12 novembre 2024

Mme Carine PETIT rapporteure.

V14 2024 26 Vœu du Conseil de quartier Montparnasse-Raspail, concernant la largeur à réserver aux piétons sur les trottoirs rue de la Gaîté. Voté en Conseil de Quartier du 19/11/2024.

V14 2024 27 Vœu adopté le 9 octobre 2024 par le Conseil local du handicap (CLH14) afin d'attribuer le nom de Maria Blanchard à un lieu de XIV^e arrondissement

Communication de rentrée scolaire année 2024/2025

Communication des attributions des places en crèche pour l'année 2023

2024 DASCO 103 Caisses des écoles - Modalités de conventionnement et de financement par la Ville de Paris pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire pour la période 2025-2027.

2024 DASCO 114 Caisse des écoles (14e) - Convention d'objectifs et de financement pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire pour la période 2025-2027.

2024 DASCO 131 Caisse des écoles (14e) - Subvention 2025 (9 100 000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2024 DASCO 166 Vacances Arc-en-ciel - Convention de partenariat avec les Caisses des écoles relative aux séjours Vacances Arc-en-Ciel.

2024 DASCO 157 Collèges publics en cité scolaire - Subventions d'équilibre (179 889 euros) au titre des services de restauration pour 2025.

2024 DASCO 75 Convention d'organisation de la maîtrise d'ouvrage et de participation financière Ville de Paris et Région Ile de France dans le cadre de travaux de rénovation de la CMR François Villon (14e).

2024 DFPE 170 Crèches et jardin d'enfants situés 7 à 13 rue du Dr Victor Hutinel (13e), 28 rue Hippolyte Maindron (14e) et 9/9bis rue Lecomte (17e) conventions de transfert de gestion du domaine public AP-HP/Ville.

M. Amine BOUABBAS rapporteur.

2024 DLH 348 Réalisation, 56 rue des Plantes (14^eme) d'un programme d'acquisition-amélioration de 20 logements sociaux (7 PLA-I, 7 PLUS et 6 PLS) par HSF - Subvention (344 573 euros).

2024 DLH 376 Réalisation, 40 rue de la Tombe Issoire (14e) d'un programme de rénovation de 10 logements sociaux par RATP HABITAT - Subvention (192 837 euros).

2024 DLH 378 Réalisation, 49 rue de la Tombe Issoire (14e) d'un programme de rénovation de 25 logements sociaux par RATP Habitat - Subvention (476 215 euros).

2024 DLH 315 Réalisation, 25 rue Jules Guesde (14e) d'un programme de rénovation de 10 logements sociaux par ELOGIE-SIEMP - Subvention (100 425 euros).

2024 DLH 275 Réalisation de programmes d'îlots de fraîcheur et d'amélioration de la qualité de service par Paris Habitat dans le 14^e arrondissement - Subvention (647 184 euros)



CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT
Séance du 03 décembre 2024

2024 DLH 343 Réalisation 9 rue de Plaisance (14e) d'une opération de création de citernes de récupération des eaux pluviales par Paris Habitat, dans le cadre du budget participatif. Subvention (15 000 euros)

2024 DU 163 Autorisation de surplomb du domaine public municipal dans le cadre d'isolation thermique par l'extérieur (ITE) d'immeubles d'habitation (5e, 11e et 14e)

2024 DU 111 Approbation des comptes rendus annuels des traités de concession d'aménagement arrêtés au 31 décembre 2023.

2024 DFA 80 Garantie à 80 % de deux emprunts d'un montant total de 38.000.000 euros souscrits par la SPL Paris & Métropole Aménagement pour financer l'opération de la ZAC Saint Vincent de Paul à Paris 14e.

Mme Agnès BERTRAND rapporteure.

2024 DAC 385 Avenant N°1 de prolongation à la Convention d'Occupation du Domaine Public avec l'association « La Générale Nord-Est » (14e).

Mme Julie CABOT rapporteure.

2024 DJS 133 Mise en œuvre du dispositif Quartiers libres pour l'année 2025

Mme Anissa GHAI DI rapporteure.

2024 DDCT 156 Autorisation de signer la convention locale d'utilisation de l'abattement de Taxe Foncière sur les propriétés Bâties (TFPB) dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville

2024 DDCT 192 Convention avec Banlieue Climat.

M. Zoubir GHANEM rapporteur.

2024 DEVE 102 dénomination "Allée des Marinettes" attribuée à une des allées du square Claude Nicolas Ledoux (14e)

M. Thierry LE DEZ rapporteur.

2024 DPE 41 Approbation du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) de la Ville de Paris

Mme Sinda MATMATI rapporteure.

Vœux

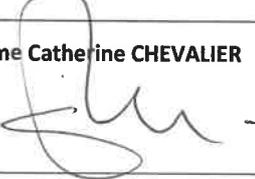
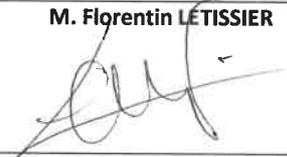
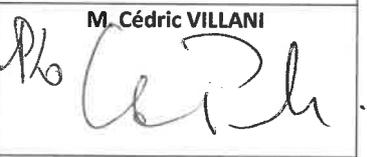
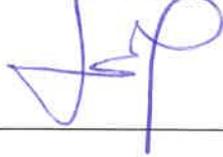
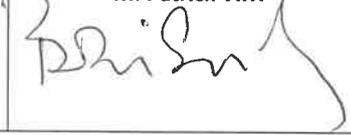
V14 2024 28 Vœu relatif à la transformation de la place Denfert-Rochereau, présenté par Carine Petit, Guillaume Durand et les élu.e.s du groupe Écologiste et Citoyen

V14 2024 29 Vœu relatif à la dénomination d'un lieu public au nom de Simone Mathieu en souvenir de cette femme championne de tennis au destin hors du commun dans la résistance française, présenté par, Thierry Le Dez et les élu.e.s de la majorité municipale

V14 2024 30 Vœu relatif à la dénomination d'un lieu public au nom d'Ahmed Boughera El Ouafi présenté par, Thierry le Dez Zoubir Ghanem et les élu.e.s de la majorité municipale



CONSEIL DU 14^E arrondissement
 Séance du CA. du 03 décembre 2024
 SIGNATURE DES MEMBRES PRESENTS

<p>M. Jean-François ALEXANDRE</p> 	<p>M. Maxime COCHARD</p> 	<p>Mme Sinda MATMATI</p> 
<p>M. Didier ANTONELLI</p> 	<p>M. Elliot DE FARAMOND</p> 	<p>Mme Hélène MERMBERG</p> 
<p>M. Eric AZIERE</p> 	<p>Mme Marie-Louise DUHALDE</p> 	<p>Mme Sidonie PARISOT</p> 
<p>Mme Agnès BERTRAND</p> 	<p>M. Guillaume DURAND</p> 	<p>Mme Carine PETIT</p> 
<p>Mme Célia BLAUDEL</p> 	<p>Mme Anissa GHADI</p> 	<p>Mme Olivia POLSKI</p> 
<p>M. Amine BOUABBAS</p> 	<p>M. Zoubir GHANEM</p> 	<p>M. Pierre RABADAN</p> 
<p>Mme Julie CABOT</p> 	<p>M. Valentin GUENANEN</p> 	<p>M. Hermano SANCHES RUIVO</p> 
<p>Mme Marie-Claire CARRERE-GEE</p> 	<p>M. Thierry LE DEZ</p> 	<p>Mme Mélody TONOLLI</p> 
<p>Mme Catherine CHEVALIER</p> 	<p>M. Florentin LETISSIER</p> 	<p>M. Cédric VILLANI</p> 
<p>Mme Stéphanie CLAUX</p> 	<p>M. Jérôme MARCHAND</p> 	<p>M. Patrick VÏRY</p> 

**CONSEIL DU 14^e ARRONDISSEMENT**

Séance du 3 décembre 2024

DÉLIBÉRATION N°14/2024/226

Projet de délibération 14 2024 16 Adoption du procès-verbal des délibérations de la séance du Conseil d'Arrondissement du 12 novembre 2024

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L25-11-13,

Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris

Sur le rapport présenté par Mme Carine PETIT rapporteure.

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, Maire du 14^e arrondissement

Le conseil du 14^e arrondissement

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement adopte à l'unanimité, le projet de délibération 14 2024 16

conseillers présents	27 membres présents
voix exprimées	27 (dont 5 procurations)
Avis Favorable	27 (dont 5 procurations)
Avis Défavorable	
Abstentions	
Ne participent pas au vote	



CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT

Séance du 03 décembre 2024

DÉLIBÉRATION N° 14/2024/227

Projet de délibération V14 2024 26

Vœu du Conseil de quartier Montparnasse-Raspail concernant la largeur à réserver aux piétons sur les trottoirs rue de la Gaité voté en Conseil de Quartier du 19/11/2024

Le Conseil du 14e arrondissement,

Vu l'article L.2511-12, dernier alinéa du Code général des collectivités territoriales (C.C.C.T.) ;

Vu l'article 22 du règlement intérieur du Conseil du 14e arrondissement relatif aux vœux ;

EMET LE VŒU

Amendement au Vœu 26 présenté par le Conseil de Quartier Montparnasse-Raspail relatif aux terrasses de la rue de la Gaité*Remplacer l'intégralité du texte par le texte suivant :*

Considérant le Règlement des Etalages et Terrasses de la Ville de Paris et la possibilité offerte de réaliser des chartes locales,

Considérant le projet sur la rue de la Gaité dans le cadre d'Embellir Votre Quartier qui porte la largeur des trottoirs à minimum 3m80 de chaque côté de la rue,

Considérant que ce projet entraîne la modification des autorisations de terrasses, permanentes ou estivales, en vigueur,

Considérant le vœu voté par le Conseil de Quartier Montparnasse-Raspail concernant la largeur à réserver aux piétons sur les trottoirs de la rue de la Gaité,

Considérant la spécificité de la rue de la Gaité avec la présence de nombreux restaurants mais aussi neuf théâtres,

Sur proposition de la majorité municipale, le Conseil du 14^e arrondissement s'engage :

- **à mettre en place un Groupe de Travail en janvier 2025 dans le but d'établir une charte locale sur la rue de la Gaité, avec pour objectif :**
 - l'augmentation de la zone contiguë réservée à la circulation des piétons au-delà de la limite générale d'1m60
 - le maintien des installations permanentes à une largeur maximale égale au tiers de la largeur du trottoir
- **à ce que ce groupe soit composé de représentant.e.s des commercant.e.s, du Conseil de Quartier, du Conseil Local du Handicap, des services de la Ville ainsi que de la Police Nationale.**

DELIBERE

Article unique : après discussion le Vœu V14 2024 26 amendé est adopté à l'unanimité

conseillers présents	27 membres présents
voix exprimées	27 (dont 5 procurations)
Avis Favorable	27 (dont 5 procurations)
Avis Défavorable	
Abstentions	
Ne participent pas au vote	



CONSEIL DU 14^E ARRONDISSEMENT

Séance du 03 décembre 2024

DÉLIBÉRATION N°14/2024/227

Projet de délibération V14 2024 27

Vœu adopté le 9 octobre 2024 par le Conseil local du handicap (CLH14) afin d'attribuer le nom de Maria Blanchard à un lieu du XIV^e arrondissement

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Vu l'article L.2511-12, dernier alinéa du Code général des collectivités territoriales (C.C.C.T.) ;

Vu l'article 22 du règlement intérieur du Conseil du 14^e arrondissement relatif aux vœux ;

EMET LE VŒU

Considérant que Maria Blanchard (1881-1932) est un peintre de talent, cubiste puis figuratif, dont l'oeuvre a été rapidement reconnue par ses pairs à une époque où les femmes et, a fortiori, les femmes en situation de handicap- en fait de lourd handicap physique- étaient rares et peu considérées dans ce domaine ;

Considérant que, bien que née à Santander en Espagne, dans la province de Cantabrie, Gutierrez- Cueto y Blanchard, fille d'un journaliste espagnol et d'une Franco-Polonaise, elle a choisi de s'établir en France et, particulièrement, dans le XIV^e arrondissement de Paris où elle est décédée et de se faire appeler Maria Blanchard pour être mieux intégrée dans son pays d'adoption ;

Considérant que, si elle est désormais célébrée en Espagne, son pays d'origine, comme un des peintres importants du XX^e siècle et fait l'objet de diverses expositions, sa famille, eu égard à son amour pour la France où elle est enterrée au cimetière parisien de Bagneux, a refusé le transfert de sa dépouille dans sa ville de naissance qui était sollicité par le gouvernement de Cantabrie ;

Considérant que, si son premier atelier au 26 rue du Départ -démoli depuis, laissant sa place à la Tour Montparnasse- se trouve dans le XV^e arrondissement, elle a vécu une grande partie de son existence parisienne et travaillé à son oeuvre jusqu'à la fin de son existence au 29 de la rue Boulard ;

Le Conseil local du handicap du XIV^e arrondissement émet le voeu que :

le conseil d'arrondissement saisisse la Maire de Paris afin qu'elle-même saisisse la commission de dénomination des voies, placés, espaces verts, équipements municipaux et des hommages publics afin d'attribuer le nom de Maria Blanchard à une rue, placette, place ou espace public proche des lieux qu'elle a habités et/ou où elle travaillait au sein du XIV^e arrondissement.

DELIBERE

Article unique : après discussion le Vœu V14 2024 27 est adopté à l'unanimité

conseillers présents	27 membres présents
voix exprimées	27 (dont 5 procurations)
Avis Favorable	27 (dont 5 procurations)
Avis Défavorable	
Abstentions	
Ne participent pas au vote	

**CONSEIL DU 14^E ARRONDISSEMENT**

Séance du 3 décembre 2024

DÉLIBÉRATION N°14/2024/229

Projet de délibération 2024 DASCO 103 Caisses des écoles - Modalités de conventionnement et de financement par la Ville de Paris pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire pour la période 2025-2027.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L25-11-13,

Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris

Sur le rapport présenté par M. Amine BOUABBAS rapporteur:

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, Maire du 14^e arrondissement

Le conseil du 14^e arrondissement

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement émet un avis favorable, à l'unanimité, au projet de délibération 2024 DASCO 103 du Conseil de Paris

conseillers présents	27 membres présents
voix exprimées	27 (dont 4 procurations)
Avis Favorable	27 (dont 4 procurations)
Avis Défavorable	
Abstentions	
Ne participent pas au vote	

**CONSEIL DU 14^E ARRONDISSEMENT****Séance du 3 décembre 2024****DÉLIBÉRATION N°14/2024/230**

Projet de délibération 2024 DASCO 114 Caisse des écoles (14e) - Convention d'objectifs et de financement pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire pour la période 2025-2027.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L25-11-13,

Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris

Sur le rapport présenté par M. Amine BOUABBAS rapporteur.

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, Maire du 14e arrondissement

Le conseil du 14e arrondissement

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement émet un avis favorable, à l'unanimité, au projet de délibération 2024 DASCO 114 du Conseil de Paris

conseillers présents	27 membres présents
voix exprimées	27 (dont 4 procurations)
Avis Favorable	27 (dont 4 procurations)
Avis Défavorable	
Abstentions	
Ne participent pas au vote	

**CONSEIL DU 14^e ARRONDISSEMENT**

Séance du 3 décembre 2024

DÉLIBÉRATION N°14/2024/231

Projet de délibération 2024 DASCO 131 Caisse des écoles (14e) - Subvention 2025 (9 100 000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L25-11-13,

Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris

Sur le rapport présenté par M. Amine BOUABBAS rapporteur.

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, Maire du 14^e arrondissement

Le conseil du 14^e arrondissement

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement émet un avis favorable, à l'unanimité, au projet de délibération 2024 DASCO 131 du Conseil de Paris

conseillers présents	27 membres présents
voix exprimées	27 (dont 4 procurations)
Avis Favorable	27 (dont 4 procurations)
Avis Défavorable	
Abstentions	
Ne participent pas au vote	

**CONSEIL DU 14^E ARRONDISSEMENT****Séance du 3 décembre 2024****DÉLIBÉRATION N°14/2024/232**

Projet de délibération 2024 DASCO 166 Vacances Arc-en-ciel – Convention de partenariat avec les Caisses des écoles relative aux séjours Vacances Arc-en-Ciel.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L25-11-13,

Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris .

Sur le rapport présenté par M. Amine BOUABBAS rapporteur.

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, Maire du 14^e arrondissement

Le conseil du 14^e arrondissement

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement émet un avis favorable, à l'unanimité, au projet de délibération 2024 DASCO 166 du Conseil de Paris

conseillers présents	27 membres présents
voix exprimées	27 (dont 4 procurations)
Avis Favorable	27 (dont 4 procurations)
Avis Défavorable	
Abstentions	
Ne participent pas au vote	

**CONSEIL DU 14^E ARRONDISSEMENT**

Séance du 3 décembre 2024

DÉLIBÉRATION N°14/2024/233

Projet de délibération 2024-DASCO 157 Collèges publics en cité scolaire - Subventions d'équilibre (179 889 euros) au titre des services de restauration pour 2025.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L25-11-13,

Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris

Sur le rapport présenté par M. Amine BOUABBAS rapporteur.

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, Maire du 14^e arrondissement

Le conseil du 14^e arrondissement

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement émet un avis favorable, à l'unanimité, au projet de délibération 2024-DASCO 157 du Conseil de Paris

conseillers présents	27 membres présents
voix exprimées	27 (dont 4 procurations)
Avis Favorable	27 (dont 4 procurations)
Avis Défavorable	
Abstentions	
Ne participent pas au vote	

24

182

**CONSEIL DU 14^E ARRONDISSEMENT**

Séance du 3 décembre 2024

DÉLIBÉRATION N°14/2024/234

Projet de délibération 2024 DASCO 75 Convention d'organisation de la maîtrise d'ouvrage et de participation financière Ville de Paris et Région Ile de France dans le cadre de travaux de rénovation de la CMR François Villon (14e).

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L25-11-13,

Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris

Sur le rapport présenté par M. Amine BOUABBAS rapporteur.

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, Maire du 14e arrondissement

Le conseil du 14e arrondissement

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement émet un avis favorable, à l'unanimité, au projet de délibération 2024 DASCO 75 du Conseil de Paris

conseillers présents	27 membres présents
voix exprimées	27 (dont 4 procurations)
Avis Favorable	27 (dont 4 procurations)
Avis Défavorable	
Abstentions	
Ne participent pas au vote	

**CONSEIL DU 14^E ARRONDISSEMENT**

Séance du 3 décembre 2024

DÉLIBÉRATION N°14/2024/235

Projet de délibération 2024 DFPE 170 Crèches et jardin d'enfants situés 7 à 13 rue du Dr Victor Hutinel (13e), 28 rue Hippolyte Maindron (14e) et 9/9bis rue Lecomte (17e) conventions de transfert de gestion du domaine public AP-HP/Ville.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L25-11-13,

Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris

Sur le rapport présenté par M. Amine BOUABBAS rapporteur.

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, Maire du 14e arrondissement

Le conseil du 14e arrondissement

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement émet un avis favorable, à l'unanimité, au projet de délibération 2024 DFPE 170 du Conseil de Paris

conseillers présents	27 membres présents
voix exprimées	27 (dont 4 procurations)
Avis Favorable	27 (dont 4 procurations)
Avis Défavorable	
Abstentions	
Ne participent pas au vote	

**CONSEIL DU 14^E ARRONDISSEMENT****Séance du 3 décembre 2024****DÉLIBÉRATION N°14/2024/236**

Projet de délibération 2024 DLH 348 Réalisation, 56 rue des Plantes (14^{ème}) d'un programme d'acquisition-amélioration de 20 logements sociaux (7 PLA-I, 7 PLUS et 6 PLS) par HSF - Subvention (344 573 euros).

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L25-11-13,

Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris

Sur le rapport présenté par Mme Agnès BERTRAND rapporteure.

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, Maire du 14^e arrondissement

Le conseil du 14^e arrondissement

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement émet un avis favorable, à l'unanimité, au projet de délibération 2024 DLH 348 du Conseil de Paris

conseillers présents	27 membres présents
voix exprimées	27 (dont 4 procurations)
Avis Favorable	27 (dont 4 procurations)
Avis Défavorable	
Abstentions	
Ne participent pas au vote	

24 183 B

CONSEIL DU 14^e ARRONDISSEMENT

Séance du 3 décembre 2024

DÉLIBÉRATION N°14/2024/237

Projet de délibération 2024 DLH 376 Réalisation, 40 rue de la Tombe Issoire (14^e) d'un programme de rénovation de 10 logements sociaux par RATP HABITAT - Subvention (192 837 euros).

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L25-11-13,

Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris

Sur le rapport présenté par Mme Agnès BERTRAND rapporteure.

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, Maire du 14^e arrondissement

Le conseil du 14^e arrondissement

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement émet un avis favorable, à l'unanimité, au projet de délibération 2024 DLH 376 du Conseil de Paris

conseillers présents	27 membres présents
voix exprimées	27 (dont 4 procurations)
Avis Favorable	27 (dont 4 procurations)
Avis Défavorable	
Abstentions	
Ne participent pas au vote	

**CONSEIL DU 14^E ARRONDISSEMENT**

Séance du 3 décembre 2024

DÉLIBÉRATION N°14/2024/238

Projet de délibération 2024 DLH 378 Réalisation, 49 rue de la Tombe Issoire (14^e) d'un programme de rénovation de 25 logements sociaux par RATP Habitat - Subvention (476 215 euros).

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L25-11-13,

Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris

Sur le rapport présenté par Mme Agnès BERTRAND rapporteure.

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, Maire du 14^e arrondissement

Le conseil du 14^e arrondissement

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement émet un avis favorable, à l'unanimité, au projet de délibération 2024 DLH 378 du Conseil de Paris

conseillers présents	27 membres présents
voix exprimées	27 (dont 4 procurations)
Avis Favorable	27 (dont 4 procurations)
Avis Défavorable	
Abstentions	
Ne participent pas au vote	

**CONSEIL DU 14^e ARRONDISSEMENT****Séance du 3 décembre 2024****DÉLIBÉRATION N°14/2024/239**

Projet de délibération 2024 DLH 315 Réalisation, 25 rue Jules Guesde (14^e) d'un programme de rénovation de 10 logements sociaux par ELOGIE-SIEMP - Subvention (100 425 euros).

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L25-11-13,

Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris

Sur le rapport présenté par Mme Agnès BERTRAND rapporteure.

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, Maire du 14^e arrondissement

Le conseil du 14^e arrondissement

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement émet un avis favorable, à l'unanimité, au projet de délibération 2024 DLH 315 du Conseil de Paris

conseillers présents	27 membres présents
voix exprimées	27 (dont 4 procurations)
Avis Favorable	27 (dont 4 procurations)
Avis Défavorable	
Abstentions	
Ne participent pas au vote	

**CONSEIL DU 14^E ARRONDISSEMENT**

Séance du 3 décembre 2024

DÉLIBÉRATION N°14/2024/240

Projet de délibération 2024 DLH 275 Réalisation de programmes d'îlots de fraîcheur et d'amélioration de la qualité de service par Paris Habitat dans le 14^e arrondissement – Subvention (647 184 euros)

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L25-11-13,

Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris

Sur le rapport présenté par Mme Agnès BERTRAND rapporteure.

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, Maire du 14^e arrondissement

Le conseil du 14^e arrondissement

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement émet un avis favorable, à l'unanimité, au projet de délibération 2024 DLH 275 du Conseil de Paris

conseillers présents	27 membres présents
voix exprimées	27 (dont 4 procurations)
Avis Favorable	27 (dont 4 procurations)
Avis Défavorable	
Abstentions	
Ne participent pas au vote	

**CONSEIL DU 14^E ARRONDISSEMENT**

Séance du 3 décembre 2024

DÉLIBÉRATION N°14/2024/241

Projet de délibération 2024 DLH 343 Réalisation 9 rue de Plaisance (14^e) d'une opération de création de citernes de récupération des eaux pluviales par Paris Habitat, dans le cadre du budget participatif.
Subvention (15 000 euros)

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L25-11-13,

Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris

Sur le rapport présenté par Mme Agnès BERTRAND rapporteure.

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, Maire du 14^e arrondissement

Le conseil du 14^e arrondissement

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement émet un avis favorable, à l'unanimité, au projet de délibération 2024 DLH 343 du Conseil de Paris

conseillers présents	27 membres présents
voix exprimées	27 (dont 4 procurations)
Avis Favorable	27 (dont 4 procurations)
Avis Défavorable	
Abstentions	
Ne participent pas au vote	

**CONSEIL DU 14^E ARRONDISSEMENT**

Séance du 3 décembre 2024

DÉLIBÉRATION N°14/2024/242

Projet de délibération 2024 DU 163 Autorisation de surplomb du domaine public municipal dans le cadre d'isolation thermique par l'extérieur (ITE) d'immeubles d'habitation (5e, 11e et 14e)

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L25-11-13,

Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris

Sur le rapport présenté par Mme Agnès BERTRAND rapporteure.

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, Maire du 14^e arrondissement

Le conseil du 14^e arrondissement

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement émet un avis favorable, à l'unanimité, au projet de délibération 2024 DU 163 du Conseil de Paris

conseillers présents	27 membres présents
voix exprimées	27 (dont 4 procurations)
Avis Favorable	27 (dont 4 procurations)
Avis Défavorable	
Abstentions	
Ne participent pas au vote	

**CONSEIL DU 14^e ARRONDISSEMENT**

Séance du 3 décembre 2024

DÉLIBÉRATION N°14/2024/243

Projet de délibération 2024 DU 111 Approbation des comptes rendus annuels des traités de concession d'aménagement arrêtés au 31 décembre 2023.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L25-11-13,

Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris

Sur le rapport présenté par Mme Agnès BERTRAND rapporteure.

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, Maire du 14^e arrondissement

Le conseil du 14^e arrondissement

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement émet un avis favorable, à l'unanimité, au projet de délibération 2024 DU 111 du Conseil de Paris

conseillers présents	27 membres présents
voix exprimées	27 (dont 4 procurations)
Avis Favorable	27 (dont 4 procurations)
Avis Défavorable	
Abstentions	
Ne participent pas au vote	

**CONSEIL DU 14^e ARRONDISSEMENT**

Séance du 3 décembre 2024

DÉLIBÉRATION N°14/2024/244

Projet de délibération 2024 DFA 80 Garantie à 80 % de deux emprunts d'un montant total de 38.000.000 euros souscrits par la SPL Paris & Métropole Aménagement pour financer l'opération de la ZAC Saint Vincent de Paul à Paris 14e.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L25-11-13,

Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris

Sur le rapport présenté par Mme Agnès BERTRAND rapporteure.

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, Maire du 14^e arrondissement

Le conseil du 14^e arrondissement

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement émet un avis favorable, à l'unanimité, au projet de délibération 2024 DFA 80 du Conseil de Paris

conseillers présents	27 membres présents
voix exprimées	22 (dont 3 procurations)
Avis Favorable	22 (dont 3 procurations)
Avis Défavorable	
Abstentions	5 (dont 1 pouvoir)
Ne participent pas au vote	

**CONSEIL DU 14^e ARRONDISSEMENT**

Séance du 3 décembre 2024

DÉLIBÉRATION N°14/2024/245

Projet de délibération 2024 DAC 385 Avenant N°1 de prolongation à la Convention d'Occupation du Domaine Public avec l'association « La Générale Nord-Est » (14e).

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L25-11-13,

Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris

Sur le rapport présenté par Mme Julie CABOT rapporteure.

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, Maire du 14^e arrondissement

Le conseil du 14^e arrondissement

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement émet un avis favorable, à l'unanimité, au projet de délibération 2024 DAC 385 du Conseil de Paris

conseillers présents	27 membres présents
voix exprimées	22 (dont 3 procurations)
Avis Favorable	22 (dont 3 procurations)
Avis Défavorable	
Abstentions	5 (dont 1 pouvoir)
Ne participent pas au vote	

**CONSEIL DU 14^E ARRONDISSEMENT**

Séance du 3 décembre 2024

DÉLIBÉRATION N°14/2024/246

Projet de délibération 2024 DJS 133 Mise en œuvre du dispositif Quartiers libres pour l'année 2025

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L25-11-13,

Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris

Sur le rapport présenté par Mme Anissa GHAIKI rapporteure.

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, Maire du 14^e arrondissementLe conseil du 14^e arrondissement

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement émet un avis favorable, à l'unanimité, au projet de délibération 2024 DJS 133 du Conseil de Paris

conseillers présents	27 membres présents
voix exprimées	27 (dont 4 procurations)
Avis Favorable	27 (dont 4 procurations)
Avis Défavorable	
Abstentions	
Ne participent pas au vote	

**CONSEIL DU 14^E ARRONDISSEMENT**

Séance du 3 décembre 2024

DÉLIBÉRATION N°14/2024/247

Projet de délibération 2024 DDCT 156 Autorisation de signer la convention locale d'utilisation de l'abattement de Taxe Foncière sur les propriétés Bâties (TFPB) dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L25-11-13,

Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris

Sur le rapport présenté par M. Zoubir GHANEM rapporteur.

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, Maire du 14^e arrondissement

Le conseil du 14^e arrondissement

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement émet un avis favorable, à l'unanimité, au projet de délibération 2024 DDCT 156 du Conseil de Paris

conseillers présents	27 membres présents
voix exprimées	27 (dont 4 procurations)
Avis Favorable	27 (dont 4 procurations)
Avis Défavorable	
Abstentions	
Ne participent pas au vote	



CONSEIL DU 14^E ARRONDISSEMENT

Séance du 3 décembre 2024

DÉLIBÉRATION N°14/2024/248

Projet de délibération 2024 DDCT 192 Convention avec Banlieue Climat.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L25-11-13,

Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris

Sur le rapport présenté par M. Zoubir GHANEM rapporteur.

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, Maire du 14^e arrondissement

Le conseil du 14^e arrondissement

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement émet un avis favorable, à l'unanimité, au projet de délibération 2024 DDCT 192 du Conseil de Paris

conseillers présents	27 membres présents
voix exprimées	27 (dont 4 procurations)
Avis Favorable	27 (dont 4 procurations)
Avis Défavorable	
Abstentions	
Ne participent pas au vote	

24 189 B

**CONSEIL DU 14^E ARRONDISSEMENT**

Séance du 3 décembre 2024

DÉLIBÉRATION N°14/2024/249

Projet de délibération 2024 DEVE 102 dénomination "Allée des Marinettes" attribuée à une des allées du square Claude Nicolas Ledoux (14e)

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L25-11-13,

Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris

Sur le rapport présenté par M. Thierry LE DEZ rapporteur.

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, Maire du 14e arrondissement

Le conseil du 14e arrondissement

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement émet un avis favorable, à l'unanimité, au projet de délibération 2024 DEVE 102 du Conseil de Paris

conseillers présents	27 membres présents
voix exprimées	27 (dont 4 procurations)
Avis Favorable	27 (dont 4 procurations)
Avis Défavorable	
Abstentions	
Ne participent pas au vote	

**CONSEIL DU 14^e ARRONDISSEMENT****Séance du 3 décembre 2024****DÉLIBÉRATION N°14/2024/250**

Projet de délibération 2024 DPE 41 Approbation du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) de la Ville de Paris

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L25-11-13,

Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris

Sur le rapport présenté par Mme Sinda MATMATI rapporteure.

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, Maire du 14^e arrondissement

Le conseil du 14^e arrondissement

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement émet un avis favorable, à l'unanimité, au projet de délibération 2024 DPE 41 du Conseil de Paris

conseillers présents	27 membres présents
voix exprimées	22 (dont 2 procurations)
Avis Favorable	22 (dont 2 procurations)
Avis Défavorable	
Abstentions	5 (dont 1 procuration)
Ne participent pas au vote	

CONSEIL DU 14^E ARRONDISSEMENT

Séance du 03 décembre 2024

DÉLIBÉRATION N° 14/2024/251

Projet de délibération V14 2024 28

Vœu présenté par Carine Petit, Guillaume Durand et les élu.e.s du groupe Écologiste et citoyen relatif à la transformation de la place Denfert-Rochereau

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Vu l'article L.2511-12, dernier alinéa du Code général des collectivités territoriales (C.C.C.T.) ;

Vu l'article 22 du règlement intérieur du Conseil du 14^e arrondissement relatif aux vœux ;

EMET LE VŒU

Considérant les engagements pris par la Maire de Paris depuis 2014 de réaliser les projets d'aménagements des grandes places de Paris,

Considérant que la place Denfert Rochereau figure parmi les engagements pris envers les habitant.e.s,

Considérant le travail mené depuis 2020 pour déterminer méthode et calendrier compte tenu de la tenue à l'été 2024 des Jeux Olympiques et Paralympiques,

Considérant la première concertation concernant les usages entre Décembre 2021 et janvier 2022 qui a réuni 500 participations en ligne et lors des 9 temps de concertation en présentiel,

Considérant l'importante implication de représentant.e.s des habitant.e.s et des associations locales dans la sélection des candidatures pour la Maîtrise d'œuvre en juillet 2023,

Considérant la deuxième concertation ayant eu lieu en octobre et novembre 2023 et réunissant 300 participations sur les 4 temps de concertation en physique,

Considérant le travail exceptionnel réalisé par la Maîtrise d'oeuvre menée par Alexandre Chemetov et les services de la DVD afin de concevoir un projet partagé, consensuel, détaillé et réalisable à l'issue des JOP 2024 conformément au planning présenté lors des différentes réunions publiques et ateliers de concertation,

Considérant la qualité exceptionnelle du projet qui apporte une meilleure organisation des transports et des circulations sur la place, redonne la place aux piétons et au végétal et qui répond pleinement aux objectifs de la mandature (plan climat, plan vélo, plan piéton etc.)

Considérant que les objectifs du projet répondent également à un besoin urgent de sécurité pour les piétons et cyclistes ainsi qu'une amélioration de la desserte des bus et que ces objectifs, ces aménagements, ne peuvent attendre deux années supplémentaires,

Considérant le surcoût budgétaire que représenterait un étalement du chantier sur plus de deux ans,

Sur proposition de Carine Petit, Guillaume Durand et les élu.e.s du groupe Écologiste et Citoyen, le Conseil du 14^e arrondissement émet le voeu :

- que la Maire de Paris autorise le démarrage des travaux de réaménagement de la place Denfert-Rochereau au plus vite ;
- que l'ensemble du projet puisse être réalisé sans interruption, afin que les habitant.e.s puissent profiter le plus tôt possible d'une place Denfert-Rochereau transformée.

DELIBERE

Article unique : après discussion le Vœu V14 2024 28 est adopté à l'unanimité

conseillers présents	27 membres présents
voix exprimées	13 (dont 1 procuration)
Avis Favorable	13 (dont 1 procuration)
Avis Défavorable	
Abstentions	14 (dont 2 procurations)
Ne participent pas au vote	



CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT

Séance du 03 décembre 2024

DÉLIBÉRATION N°14/2024/252

Projet de délibération V14 2024 29

Vœu présenté par Thierry Le Dez et les élu.es de la majorité municipale, relatif à la dénomination d'un lieu public au nom de Simonne Mathieu en souvenir de cette femme championne de tennis au destin hors du commun dans la résistance française.

Le Conseil du 14e arrondissement,

Vu l'article L.2511-12, dernier alinéa du Code général des collectivités territoriales (C.C.C.T.) ;

Vu l'article 22 du règlement intérieur du Conseil du 14e arrondissement relatif aux vœux ;

EMET LE VCEÙ

Considérant que « Simonne Mathieu » a été la française 2eme meilleure joueuse mondiale de tennis en 1932.

Considérant que « Simonne Mathieu » a remporté la même année en 1938 les Internationaux de France à Roland Garros, en simple dames, en double dames et en double mixte.

Considérant que « Simonne Mathieu » a remporté 13 titres de Grand Chelem de tennis durant sa carrière.

Considérant que « Simonne Mathieu » est le nom donné au 3eme plus grand court de tennis à Roland Garros depuis 2019.

Considérant que « Simonne Mathieu » partie aux Etats Unis en 1939, en passe pour devenir numéro 1 du tennis mondial féminin déclare forfait avant son 1er match de l'US Open à New York et préfère rentrer précipitamment en Europe pour servir son pays.

Considérant que « Simonne Mathieu » avant même l'appel Général De Gaulle, rejoint l'Angleterre et l'Auxiliary Territorial Service, la branche féminine de la British Army où elle travaille comme conductrice et traductrice en février 1940.

Considérant que « Simonne Mathieu » répond à l'appel du Général De Gaulle et sera chargée en septembre 1940 par l'amiral Muselier de constituer et de diriger un corps féminin des volontaires françaises auprès de la France libre.

Considérant que « Simonne Mathieu » est affectée en décembre 1941 au Service du chiffre auprès du Bureau Central de Renseignements et d'Action (BCRA).

Considérant que « Simonne Mathieu » est à Alger fin 1943 comme attachée au cabinet du Général de Gaulle dans les services de renseignement de la France libre.

Considérant que « Simonne Mathieu » sera élevée au le grade de capitaine des FFL.

Considérant que « Simonne Mathieu » est décorée de la Légion d'Honneur en 1945.

Considérant que « Simonne Mathieu » est décorée de la médaille de la résistante française en 1947.

Considérant que « Simonne Mathieu » devient capitaine de l'équipe de France féminine de tennis de 1949 à 1960 puis présidente de la commission féminine à la Fédération Française de Tennis.

Considérant le Musée de la Libération de Paris, Musée du Général Leclerc, Musée Jean Moulin », situé au 4 avenue du Colonel Henri Rol-Tanguy Paris XIV et son exposition temporaire en 2024 « Le sport sous l'occupation ».

Considérant que cette année, « la Ville De Paris » a accueilli cet été avec succès l'organisation des jeux olympiques et paralympiques.

Considérant que cette année, « la Ville De Paris » a célébré cette année les 80 ans de la libération de Paris.

Sur proposition de Thierry Le Dez et des élu.es de la majorité municipale, le conseil du 14ème arrondissement émet le voeu qu'un équipement sportif du 14ème arrondissement soit dénommé « Simonne Mathieu » en souvenir de cette femme championne de tennis au destin hors du commun dans la résistance française.

DELIBERE

Article unique : après discussion le Vœu V14 2024 29 est adopté à l'unanimité

conseillers présents	27 membres présents
voix exprimées	27 (dont 3 procurations)
Avis Favorable	27 (dont 3 procurations)
Avis Défavorable	
Abstentions	
Ne participent pas au vote	



CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT
Séance du 03 décembre 2024

DÉLIBÉRATION N°14/2024/253

Projet de délibération V14 2024 30

Vœu présenté par Thierry le Dez, Zoubir Ghanem et les élu.e.s de la majorité municipale relatif à la dénomination d'un lieu public au nom d'Ahmed Boughera El Ouafi

Le Conseil du 14e arrondissement,

Vu l'article L.2511-12, dernier alinéa du Code général des collectivités territoriales (C.C.C.T.) ;

Vu l'article 22 du règlement intérieur du Conseil du 14e arrondissement relatif aux vœux ;

EMET LE VŒU

Considérant qu'Ahmed Boughera El Ouafi, né en 1898 à Ouled Djelal, dans les Aurès, en Algérie alors colonisée, fut appelé sous les drapeaux durant la 1ère guerre mondiale, et après son service militaire, s'engagea dans l'armée française,

Considérant que dans ce contexte, il fut amené à défendre les couleurs de son régiment à Paris en 1923 lors d'une compétition sportive militaire,

Considérant qu'en 1924, il remporte les championnats de France du marathon et est qualifié pour participer aux JO de Paris où il terminera à la 7ème place,

Considérant que, malgré son travail dans les usines Renault de Boulogne-Billancourt, il continua de s'entraîner entre 1924 et 1928 et, après avoir remporté de nombreuses courses nationales, décrocha la médaille d'or olympique, devant de nombreux favoris, lors des JO d'Amsterdam en 1928, seule médaille d'athlétisme pour la France lors de cette olympiade,

Considérant le sort tragique que lui a réservé ensuite la Fédération française d'athlétisme, suite à un quiproquo réglementaire, ce qui l'empêcha de défendre son titre en 1932 à Los Angeles et le fit tomber dans l'oubli,

Considérant que, retombé dans l'anonymat, il subit un accident de la circulation qui l'empêcha de courir à nouveau, mais également de travailler à l'usine et le mit en grande précarité,

Considérant qu'en 1956, le champion Alain Mimoun, originaire d'Algérie comme lui, tout juste titré à Melbourne dans la même discipline, a souhaité lui rendre hommage lors de sa rencontre avec le président René Coty, ce qui lui permit de retrouver un travail de gardien de stade.

Considérant son assassinat quelques années plus tard, dans un café de région parisienne sans que ses meurtriers soient identifiés,

Considérant, ses exploits sportifs, plusieurs fois champion de France, champion olympique.

Considérant que 2024, année olympique, marque le centenaire de sa première participation à des JO.

Considérant l'existence d'une rue à son nom près du Stade de France aux côtés d'autres légendes de l'athlétisme telle que Jessie Owens, d'une rue portant son nom à Boulogne-Billancourt, d'un gymnase portant son nom à La Courneuve, d'un square et d'une passerelle portant son nom à Bobigny et à l'île Saint Denis, Considérant la position de la majorité municipale qui s'est déjà prononcé en faveur de la reconnaissance de l'histoire coloniale à travers le voeu sur la création d'un musée de l'histoire de la colonisation,

Considérant les conclusions du rapport Stora sur l'importance d'apaiser les mémoires et reconnaître l'histoire dans son ensemble, notamment entre l'Algérie et la France et qu'un symbole comme Ahmed Boughera El Ouafi est un lien puissant dans cet objectif, **Sur proposition de Thierry le Dez, Zoubir Ghanem et les élu.e.s de la majorité municipale, le Conseil du 14e arrondissement émet le voeu qu'un lieu public du 14eme arrondissement (de préférence un équipement sportif) soit dénommé Ahmed Boughera El Ouafi.**

DELIBERE

Article unique : après discussion le Vœu V14 2024 30 est adopté à l'unanimité

conseillers présents	27 membres présents
voix exprimées	27 (dont 3 procurations)
Avis Favorable	27 (dont 3 procurations)
Avis Défavorable	
Abstentions	
Ne participent pas au vote	